

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du BUREAU SYNDICAL du 04 novembre 2025  
DELIBERATION N° 2025-70**

**OBJET :** Création d'un poste de Technicien.

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 du mois de novembre, les membres du Bureau Syndical du Territoire d'Energie GARD SMEG dûment convoqués le 22 octobre 2025, s'est réuni à 10 heures 30 dans la salle de réunion du Territoire d'Energie GARD SMEG, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, Président du Syndicat.

Monsieur Christophe ZARAGOZA est élu Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	E	A	Procuration
Aimé CAVAILLE	ALES	x			
Joseph BLANCHER	LES PLANS	x			
Annick CHOPARD	VAUVERT	x			
Lionel JEAN	CORCONNE		x		
Frédéric ESCOJIDO	NIMES			x	
François ABOU	PEYROLLES	x			
Jean-Luc CHAPON	UZES	x			
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	x			
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE			x	
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD			x	
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	x			
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	x			
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	x			
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN		x		
Jack VERRIEZ	MIALET	x			
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF	x			
Frédéric FORTE	FOURNES		x		
Nathalie FABIE	ST SIFFRET			x	
Aline BASTIDA	GARONS	x			
Maurice BLACHAS	GENERAC	x			
Démissionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX				
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE			x	M. CAVAILLÉ
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT			x	M. BLANCHER
Démissionnaire	ANDUZE				
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE			x	
Christian ANDRE	CAVEIRAC	x			
		14	3	5	2

P = présent - E = Absents-excusés - A = Absents - Procuration = Absents avec procuration

Nombre de Membres en exercice	:	24
Nombre de Membres présents	:	14
Nombre de votes exprimés	:	16

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Vu la délibération du 18 septembre 2020 portant délégation au Bureau Syndical, il appartient au Bureau Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu d'une réorganisation des services à la suite du déploiement de nouvelles compétences, de l'augmentation de la charge de travail notamment dans les domaines de l'éclairage public, et de la transition énergétique, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

## Création d'un poste de Technicien - PAGE 2

Dans ce contexte, il est proposé aux membres du Bureau Syndical, la création d'un poste permanent à temps complet pour assurer les missions de Technicien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cet emploi sera pourvu par un agent relevant des grades suivants :

- Soit du grade de l'échelle C3 du cadre d'emploi des adjoints technique relevant de la catégorie C
- Soit du grade d'agent de maîtrise ou agent de maîtrise principal relevant de la catégorie C
- Soit du 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> grade du cadre d'emploi des techniciens territoriaux relevant de la catégorie B

Cet emploi pourra être pourvu, dans l'hypothèse où le recrutement d'un fonctionnaire s'avérerai infructueux, par un agent contractuel, conformément aux conditions fixées par les articles L.332-8 et L.33214 du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L.332-8 suscité, il est précisé que :

- Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans renouvelable.
- Le contractuel est recruté pour exercer les fonctions d'assistant technique.
- Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de recrutement.
- La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour répondre aux nécessités du service,

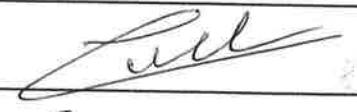
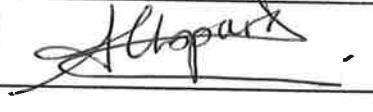
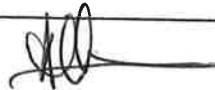
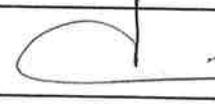
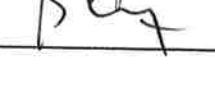
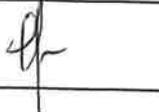
**Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE :**

- **De CREER** un poste à temps complet dans l'échelle C3 du grade d'adjoint technique territorial, dans le cadre d'emploi d'agent de maîtrise ou dans le cadre d'emploi de technicien territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président  
Aimé CAVAILLE  
  
territoire  
d'énergie  
GARD - SMEG

Aimé CAVAILLÉ  
Président du TE GARD - SMEG

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Aimé CAVAILLÉ	Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	

BUREAU SYNDICAL, MARDI 4 NOVEMBRE 2025  
NIMES

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le 130

Berger Levrault

ID : 030-200039543-20251104-202570-DE

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	(P) A CAVAILLÉ
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	(P) J. BCAVAILLER
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	(S)